



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

amiante

Question au Gouvernement n° 2569

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre, pour le groupe RCV.

M. Georges Sarre. Ma question concerne les travaux de désamiantage dans les universités de Paris VI et Paris VII à Jussieu.

Le 14 juillet 1996, le Président de la République déclarait: «Avant la fin de l'année, il n'y aura plus d'étudiants à Jussieu.»

Le 30 septembre 1996, M. Bayrou annonçait le désamiantage complet de Jussieu pour la rentrée universitaire de 1999, donc en trois ans.

Le 3 février 1999, M. Allègre précisait, à la suite de la publication d'un rapport d'experts mettant en cause la sécurité des bâtiments, que les étudiants de Jussieu n'avaient pas de raison de s'inquiéter.

A ce jour, et malgré les efforts effectués, force est de constater que les travaux engagés depuis 1998 progressent lentement. Ils ne pourraient être achevés que dans huit ou dix ans !

Monsieur le ministre délégué à l'enseignement professionnel, quel est le programme prévu pour ces travaux de désamiantage et de mise en sécurité ? Quand la rénovation de Jussieu sera-t-elle achevée ? Des locaux provisoires sont-ils prévus pour accueillir les étudiants et les enseignants afin de permettre l'accélération des travaux ? Existe-t-il un calendrier précis ? Quels sont les projets du Gouvernement concernant ce campus ? Voilà, monsieur le ministre, autant de questions qui appellent des réponses claires et précises !

(Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel.

M. Jean-Luc Mélenchon, ministre délégué à l'enseignement professionnel. Croyez-bien, monsieur le député, que j'ai le plus vif respect pour les autorités dont vous avez cité les déclarations. Mais il arrive que les meilleures intentions du monde butent sur des difficultés techniques qui avaient été méconnues. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Quoi qu'il en soit, je vous signale que le premier plan de désamiantage, qui avait été établi par un ministre de l'éducation nationale d'un précédent gouvernement, n'était pas accompagné des moyens de financement nécessaires. Nous avons, nous, financé ce plan. Désormais, il n'y a plus d'obstacle financier à l'accélération des travaux.

Par ailleurs, la technique même du désamiantage, qui était une technique nouvelle, avait été sous-estimée. Dès lors, il n'était pas question pour nous d'exiger une accélération du rythme de désamiantage, car cela aurait conduit à exposer davantage les ouvriers travaillant sur le chantier. Toutefois, cette technique est désormais maîtrisée, et nous pouvons envisager une accélération du chantier respectueuse de la sécurité des ouvriers qui travaillent sur celui-ci.

Comment gérer la situation ? A cet égard, nous devons tenir compte de deux aspects.

Premièrement, il nous faut trouver des locaux de transition. Nous avons réussi à trouver 14 000 mètres carrés pour accueillir les étudiants et les enseignants, et le ministre Jack Lang a signé en décembre - j'aurais aimé que ce soit plus tôt - un accord avec la ville de Paris, qui va nous permettre de donner plus de «fluidité» au chantier. Deuxièmement, sur le terrain, nous avons, en octobre dernier, nommé un responsable chargé des problèmes de

sécurité du chantier. Cette nomination et une enveloppe de 19 millions vont permettre de garantir la sécurité sur l'ensemble du campus de Jussieu. En tout cas, tout aura été fait pour !

Telles sont les réponses précises que je peux vous apporter à ce stade.

Je ne voudrais pas conclure sans adresser une pensée très amicale aux salariés qui procèdent au désamiantage...

Mme Odette Grzegorzulka. Très bien !

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. ... dans les conditions de risque et de technique que vous connaissez. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [M. Georges Sarre](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2569

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : enseignement professionnel

Ministère attributaire : enseignement professionnel

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2001, page 473

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 janvier 2001